

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 3 (1911)
Heft: 6

Artikel: La révision de la loi fédérale sur les fabriques. Part 6
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-382867>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE

SUISSE

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Paraît une fois par mois

Rédaction : Secrétariat de l'Union suisse des Fédérations syndicales, Kapellenstrasse 6, Berne

Abonnement : 3 fr. par an

SOMMAIRE:

	Page		Page
1. La revision de la loi fédérale sur les fabriques	73	6. Repos du dimanche chez les coiffeurs	84
2. L'interdiction des postes de grève	76	7. L'Assurance contre la grève	85
3. Développement capitaliste et industrie nationale	79	8. Faits divers	86
4. Exploitation des travailleurs des tunnels	82	9. Notes statistiques	88
5. Fédération ouvrière suisse	83		

La revision de la loi fédérale sur les fabriques.

Remarques générales sur les conditions économiques et politiques en Suisse, dans la période de 1870—1880.

Quand il s'agit de savoir comment la classe ouvrière peut obtenir quelques améliorations immédiates, on voit surtout les théoriciens se diviser en deux camps.

« Abandonnez les idées intransigeantes de révolution, soyez sages et attentez-vous à la besogne des réformes, petites mais constantes. Vous serez quittes de recourir aux actes de violence, aux révoltes sanglantes ou à toute autre entreprise trop dangereuse, dont les résultats immédiats sont toujours néfastes pour une partie des travailleurs. Vous n'aurez pas à supporter cette responsabilité écrasante d'avoir augmenté, par votre propagande, le nombre des victimes, d'avoir intensifié les souffrances de ces malheureux qui succombent au pouvoir du capitalisme. »

Tel est en résumé le langage que tiennent ceux qu'on appelle les *réformistes*.

« La classe ouvrière n'obtiendra que ce qu'elle est capable d'arracher par la force à la bourgeoisie », répondent les autres.

« Plus on se révoltera ouvertement contre le régime social actuel, plus on aura des chances à être écouté. Ce sera par l'action de révolte, par l'action directe et générale, par une action qui ne s'arrête pas sur des points de détails, qui passe sur les considérations de tactique, d'opportunité, etc., que la classe ouvrière inspirera suffisamment de respect et de crainte à ceux qui gouvernent pour qu'ils consentent au moins à quelques réformes réelles. »

Tel est généralement le raisonnement de ceux qui s'attribuent le titre de syndicalistes révolutionnaires.

Il en est d'autres qui n'admettent pas que la société actuelle soit capable de réformes, qui ne voient qu'un moyen pour changer l'état de choses actuel, c'est de combattre tout ce qui existe, de s'efforcer à détruire ou à dissoudre toutes les institutions, toute association, afin que la société succombe le plus tôt possible par une dissolution générale. — « Hâtez la chute de ce qui existe pour avoir un champ libre sur lequel une société entièrement nouvelle pourrait se réformer », voilà, en somme, le mot d'ordre des anarchistes qui s'occupent encore du mouvement ouvrier.

A première vue, tout cela paraît être en contradiction complète. Pourtant, il suffit d'examiner comment se développe, en réalité, la société pour trouver que dans toutes ces théories ou déclarations il y ait une grande vérité. Et ce qu'il y a de vrai dans l'une, n'est nullement en contradiction avec le grain de vérité que contiennent les déclarations des autres.

Un aperçu, même sommaire, des conditions économiques et politiques de la Suisse, à l'époque où la plus importante réforme sociale pour la classe ouvrière de notre pays s'est réalisée, peut nous fournir beaucoup de lumière à ce sujet.

Les conditions économiques.

Malgré qu'en 1870 les voies ferrées construites en Suisse atteignirent à peine une longueur de 1400 km, l'influence de cette amélioration des moyens de transport et de circulation sur le développement industriel du pays fut très grande.

Ensuite, il est à remarquer que dans la période de 1870 à 1880 plus de 1100 km de voies ferrées furent construits à nouveau (la plus grande partie revient au chemin de fer du Gothard). En 1880 on compta déjà plus de 2500 km de voies ferrées en Suisse.

Comparée à celles des périodes précédentes, la marche du développement industriel de la Suisse paraissait extraordinaire, à partir de l'année 1870.

On put déjà très bien se rendre compte de ce que la Suisse était en bonne voie de transformation d'un pays d'artisans et de petits paysans en un pays industriel avec tendance de concentration déjà joliment prononcée.

Il est vrai, pour cette époque nous ne disposons pas d'une statistique exacte sur le nombre des ouvriers industriels.

On sait cependant qu'au moment où la loi sur les fabriques fut débattue dans les Chambres fédérales, c'est-à-dire dans la période de 1874 à 1876, il y avait déjà un peu plus de 100,000 ouvriers de fabriques en Suisse, tandis qu'on en comptait guère plus de 50,000 dans la période de 1840 à 1850 (à ce moment prédominait le travail à domicile ou dans les petits ateliers).

Voici encore quelques chiffres sur la répartition de la population suisse sur les différents groupes industriels.

Nombre des habitants qui ont gagné leur vie par :

Année	La produc- tion de la cense- ment première	L'in- dus- trie	Le com- merce	Le trans- port	D'autres activités	Total
1850	1,150,825	849,310	154,210	25,318	121,978	2,301,650
%	50	36,9	6,7	1,1	5,3	100
1870	1,145,719	978,801	175,912	47,389	133,100	2,480,921
%	46,2	39,5	7,1	1,9	5,3	100
1880	1,154,163	1,110,997	205,605	79,048	140,641	2,690,454
%	42,3	41,3	7,8	2,9	5,3	100

Par ces comparaisons on peut se rendre compte que l'affluence de la population à l'activité industrielle et commerciale fut aussi forte pendant la seule décade de 1870 à 1880 que durant les deux décades de 1850 à 1870, malgré que pour la première les chiffres absolus sont beaucoup plus élevés qu'ils ne l'étaient pour la période précédente.

Dans la brochure « Statistique des salaires », publiée par le secrétariat ouvrier suisse, on trouve d'autres comparaisons au sujet de la population rurale et de celle des villes qui démontrent la même tendance.

Les recettes douanières de la Confédération montèrent de fr. 4,022,000 en 1850 à fr. 8,565,000 en 1870, mais elles sautent à fr. 17,211,000 pour l'année 1880. Donc, s'il y a une augmentation de 100% dans les premiers 20 ans, elle est de nouveau de 100%, soit de 200% de la somme première, et cela dans un délai de 10 ans seulement.

Au même sujet, le Dr. E. Hoffmann nous fournit dans son ouvrage « La Suisse comme pays industriel » les données suivantes :

Dans l'année	Exportation de coton brut	Nombre des bobines	Production de fil	Exportation de fil
1844	95,250	662,080	80,000	?
1857	118,563	1,350,000	85,000	9,252
1876	245,168	1,854,091	197,900	53,874

Le nombre des métiers à tisser mécaniques monta de 13,000 en 1867 à plus de 22,400 en 1877, pendant que celui des métiers à main tomba de 42,500 à moins de 20,000. Quant à la situation dans l'industrie horlogère, nous savons que le nombre des ouvriers de fabriques occupés dans cette industrie est monté de 21,000 en 1845-50 à plus de 40,000 jusqu'à la fin de l'année 1882. En même temps la production de montres à passé de 230,000 pièces finies à six millions de pièces environ. De 1851 à 1859, la Suisse a importé en moyenne par année 13,700 quintaux de produits de l'industrie des machines, et elle exporta en moyenne 19,700 quintaux de ces mêmes produits.

L'importation de machines et appareils monte à 59,467 quintaux et l'exportation à 91,135 quintaux pour la période de 1870 à 1879. Enfin, la production des brasseries en Suisse était montée d'environ 50,000 hl en 1840 à plus de 900,000 hl en 1880. Dans le canton de Zurich, en 1842 on ne compta que trois fabriques pour la construction de machines occupant 780 ouvriers; en 1855, par contre, il y eut huit fabriques occupant ensemble 1706 ouvriers, et en 1882 on compta 25 établissements de ce genre avec 5000 ouvriers environ.

Tout en restant fort incomplet, notre aperçu des conditions économiques de l'époque suffit pour démontrer qu'à partir de l'année 1870 le développement économique, surtout industriel, de la Suisse se poursuit avec une rapidité inconnue auparavant.

A tous ceux qui s'intéressaient à la situation ou au sort du peuple, ce développement ne pouvait pas rester indifférent. Malgré la prétention constante qu'en Suisse les conditions sociales soient meilleures que dans d'autres pays, on eut cependant déjà avant l'occasion de s'apercevoir que la médaille que portait l'industrialisme avait aussi son revers.

Dans tous les cas, les artisans et les paysans furent d'accord avec les hommes d'église et avec les hommes d'Etat en jugeant qu'il serait dangereux, autant pour les intérêts nationaux qu'au point de vue de leurs intérêts particuliers, de laisser à messieurs les capitalistes la liberté complète dans l'exploitation de la main-d'œuvre humaine.

* * *

Les conditions politiques.

Si la situation économique de l'époque présente de nombreux phénomènes analogues, sinon identiques à ceux que présente la situation économique actuelle, il n'en est plus de même pour les conditions politiques. Comme nous serons obligés de chercher des alliés si nous

voulons obtenir une revision favorable aux ouvriers de la loi sur les fabriques, il s'agit d'examiner, par la comparaison des conditions politiques de l'époque 1870 à 1880 avec celles d'aujourd'hui, de quel côté nous devons nous diriger pour avoir le plus de chances à trouver un appui solide.

La victoire sur les groupements cléricaux et conservateurs du Sonderbund, qui donna lieu à la Constitution fédérale de l'année 1848, n'avait pas donné à la grande masse populaire ce que — surtout les petites existences — commerçants, artisans, petits fonctionnaires et ouvriers en attendaient.

Les bourgeois radicaux ou libéraux progressistes, ou comme ils se nommaient, après avoir au début pris des allures vraiment radicales, par moment révolutionnaires même, ont parfaitement trompé les espoirs que le peuple — du moins les classes inférieures — avaient placé en eux.

La liberté industrielle, la centralisation du militarisme et de certaines branches de l'administration publique, des voies et moyens de communication et de transport, cela pouvait suffire aux capitalistes, aux grands industriels et commerçants, dont les porte-paroles les plus influents étaient pendant longtemps le zurichois Alfred Escher et plus tard le député argovien Wälti.

L'unification de la frappe des monnaies, la suppression de l'octroi cantonal et, enfin, le placement du service des postes et télégraphes sous la direction centrale de la Confédération, tout cela pouvait faciliter le développement du capitalisme industriel et commercial. Par contre, les politiciens défenseurs des intérêts capitalistes veillaient scrupuleusement à ce que toute autre intervention de l'Etat dans la vie économique soit évitée.

Le principe des disciples de Smith, des hommes de Manchester a toujours été de réserver à l'Etat le rôle d'un aide brigand qui, en échange des impôts, devait aider au capitalisme à rentrer son butin et à le protéger au besoin contre le prolétariat en révolte.

Mais en face de ces grands messieurs, il y eut, à part les ouvriers, une masse de paysans, d'artisans, de petits commerçants et de fonctionnaires, même des avocats sans cause et des médecins sans clients qui n'ont pas trouvé leur compte au partage.

Les uns furent opprimés et exploités directement par les capitalistes, les autres furent écrasés ou ruinés par la concurrence des grands établissements industriels ou commerciaux.

Même les petits fonctionnaires qui avaient eu la chance de trouver une place dans l'adminis-

tration publique, ne se sentaient pas trop à leur aise. Les chefs libéraux montrèrent bien vite leur vraie face d'aristocrates autoritaires ou de bureaucrates sans cœur. Bref, un peu partout on s'est rendu compte que les petites existences, surtout les salariés, n'avaient pas gagné beaucoup au change, que les nouveaux maîtres libéraux étaient aussi méchants, durs et exploitateurs que les anciens, les patriciens, les cléricaux et compagnie.

Déjà au commencement des années 1860 on put constater qu'une scission se produisait dans le camp des vainqueurs sur le Sonderbund. Dans les Chambres fédérales on constata de plus en plus une division en deux groupes, l'un aristocrate et l'autre plutôt démocrate.

Ceux qui trouvaient leur intérêt en favorisant la sphère d'influence de l'Etat, entrèrent bientôt en conflit avec les représentants du capitalisme proprement dits qui entendaient gouverner tout seuls sur le terrain économique. Parmi les défenseurs de l'Etat et de la démocratie nous devons compter les conseillers Druey et Stämpfli, pendant que MM. Alfred Escher et consorts marquaient les Sulzer-Ziegler, les Ador, les colonel Secrétan, etc.

C'était la lutte entre le capitalisme et l'Etatisme, dans lequel se confondaient les intérêts et les aspirations des petites existences associées dans les groupements, dont le mot d'ordre politique fut la démocratie pour le pouvoir arraché en commun au patriciat, aux conservateurs et au clergé en 1848.

Dans cette lutte, les démocrates avaient besoin de l'appui des ouvriers, et la société suisse du Grutli formait le premier noyau de rassemblement pour les ouvriers du pays qui, sans vouloir adhérer directement à un parti bourgeois, entendaient participer à l'action politique.

Ainsi, la loi fédérale sur les fabriques et les lois sur la responsabilité civile ou autres lois sociales constituent en quelque sorte une prime aux ouvriers pour leur appui politique en faveur des efforts des partis démocratiques.

Mais ce n'est pas tout; il y a d'autres facteurs qui contribuèrent pour leur part à l'instauration d'une législation sociale.

La propagande de l'*Association internationale des travailleurs*, qui se fit sentir dans la période de 1865 à 1871, se dirigeant contre tout ce qui faisait partie de l'organisation sociale bourgeoise, entraînait surtout les membres de la *Fédération du Jura* à des actes ou plutôt à prendre des résolutions qui effrayaient tout ce qu'il y eut de petit bourgeois dans le pays.

Dans tous les cas, tous les partis qui s'inquiétaient du maintien de l'ordre social actuel, furent d'accord qu'il faille faire quelque chose

d'extraordinaire pour endiguer et refouler autant que possible le courant sauvage, écumant, de l'Internationale ouvrière menaçant de déborder partout, en déchaînant une révolution sociale.

Les grandes grèves à Genève et à Bâle en 1868, et les grèves à Zurich et à St-Gall de 1872 à 1873, enfin la grève des ouvriers au tunnel du St-Gothard, tout cela paraissait à nos hommes d'Etat — et à ce moment il y en avait qui étaient d'une capacité et d'une loyauté remarquable — comme de graves signes d'avertissement pour ne pas laisser complètement libre l'exploitation de la main-d'œuvre humaine.

Si l'on ne voulait pas simplement procéder comme un Thiers ou un Bismarck, c'est-à-dire étouffer les révoltes ouvrières dans le sang et rendre impossible pour ainsi dire toute association, il fallait tâcher de réaliser la moindre des choses qui pouvait satisfaire momentanément les ouvriers sans mettre en péril l'ordre social.

Voilà les tendances qui se trouvent définies dans leur ensemble dans cette expression *réforme sociale*, et comme un des premiers résultats de ces tendances de réforme, nous pouvons enregistrer la loi fédérale sur les fabriques.

Mais il y eut encore un autre phénomène remarquable, c'était l'appui spécial des paysans catholiques. Les catholiques romains avaient des raisons particulières d'appuyer la loi sur les fabriques.

Le pape Pie IX avait réussi, grâce à la proclamation de l'infaillibilité papale au Syllabus et autres saintes bêtises, à remettre sur le tapis la lutte anticléricale, le « Kulturkampf ».

Les pontifes romains voulaient toujours, de temps à autre, risquer un effort pour rattraper le pouvoir de l'Eglise que l'Etat et le capitalisme lui avaient arraché. Cependant en Suisse, du moins dans le nord-est, les affaires du pape allèrent bien mal. Par la séparation des catholiques chrétiens ou vieux catholiques l'Eglise romaine perdait 50,000 membres dans les cantons de Bâle, de Soleure, d'Argovie et dans le Jura bernois seulement. Les dirigeants des séparatistes étaient des grands commerçants bâlois, des fabricants et industriels argoviens et soleurois, comme les Bally, les von Roll, etc. Le clergé catholique romain avait donc une belle occasion pour se venger de ses adversaires capitalistes en s'attelant au char de la réforme sociale.

Voilà les plus puissantes vagues politiques qui entraînaient le bateau des réformes sociales abordant en mars 1877 avec la loi fédérale sur les fabriques. Cette loi, comme toute autre loi sociale, ne fut que le dernier résultat de l'effet d'un ensemble de phénomènes économiques et politiques qui, aujourd'hui, n'existent plus qu'en partie. Nous verrons plus tard en quoi les con-

ditions actuelles, économiques et politiques, peuvent se présenter favorables ou défavorables à une revision de la loi sur les fabriques, telle que les ouvriers la désirent.



L'interdiction des postes de grève.

En temps de grève, le patronat use de tous les moyens à sa portée pour attirer la main-d'œuvre lui manquant sur place.

D'abord, on cherche à corrompre les meilleurs parmi les anciens ouvriers en leur promettant individuellement des avantages qui, souvent, dépassent de beaucoup les améliorations réclamées par la collectivité des ouvriers.

Aux ouvriers recrutés, soit par des annonces, soit par des agents spéciaux à l'étranger, les patrons promettent des conditions de travail ou du moins des salaires plus avantageux que ceux qui sont de coutume dans les pays ou dans les contrées de recrutement. Les patrons se gardent bien d'informer les ouvriers ainsi recrutés de la situation dans le pays où ils devront travailler. Enfin, les grévistes mêmes sont continuellement intimidés ou menacés par les patrons en cause. Les cas où des patrons ont recours à la violence ne sont pas aussi rares que l'on croit généralement, parce que la presse bourgeoise n'en parle jamais et ne se lamente que sur les actes de violence commis par des ouvriers.

Il faut tenir compte aussi du fait que la grève exige parfois des sacrifices excessifs de la part de certains ouvriers, par exemple des pères de familles ayant un grand nombre d'enfants, de la part d'ouvriers peu qualifiés qui ne peuvent pas facilement travailler dans une autre branche industrielle et de la part de ceux qui, pour une raison de force majeure, ne peuvent se déplacer. En ajoutant que la situation économique générale est telle que pour la plupart des branches industrielles il existe, même en période d'activité normale, un excédent de main-d'œuvre humaine sur la demande. Et en tenant compte du fait que la majorité des ouvriers industriels sont si peu initiés dans les questions d'intérêts sociaux qu'ils ignorent même la nécessité de l'organisation, on comprendra que dans la plupart des cas les grévistes sont vite remplacés.

Lorsqu'on envisage la situation de ce point de vue, on ne pourra pas condamner sans autre, par une même formule morale sévère, tous les kroumirs. Il y a des kroumirs et nous croyons que la majorité d'entre eux pêchent contre la cause commune par ignorance, si ce n'est à cause d'une situation personnelle excessivement critique. Même ceux qui, en période de grève, travaillent par